

LE 23 JUIN 2017



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 16 JUIN 2017

Le comité syndical dûment convoqué par sa présidente par lettre en date du 12 mai 2017,

En présence de 8 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, M. Bruno MARCHETTI, M. Jacques DORIDAM, M. Gilles BOITEL, Mme Anne FUMERY, Mme Chanez HERBANNE

2 membres suppléant leurs titulaires :

| | | |
|-------------------------|---------------|--------------------|
| M. Patrice MARCHAND | suppléant de | M. Alain LETELLIER |
| Mme Claire MARAIS-BEUIL | suppléante de | M. Philippe EYMERY |

En présence également des 2 membres suppléants suivants :

| | | |
|------------------------|--------------|---------------------|
| M. Jean-Luc BOURGEOIS | suppléant de | Mme Caroline CAYEUX |
| M. Dominique DEVILLERS | suppléant de | M. Jacques DORIDAM |

Etaient excusés :

M. Jean-Luc SAUVE, M. Frédéric GAMBLIN, M. Edouard COURTIAL, M. Frans DESMEDT, M. Alain LETELLIER, Mme Martine BORGEOU, Mme Nicole COLIN, M. Eric de VALROGER, M. Gérald DARMANIN, M. Philippe EYMERY, M. Jean CAUWEL, M. Alexis MANCEL, Mme Nathalie LEBAS.

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2017 06/16-2 relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2016

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente un résultat excédentaire pour la section de fonctionnement de 3 848 923,96 € et pour la section d'investissement un déficit d'exécution de 186 904,53 € ;

Considérant que l'arrêté de la comptabilité d'engagement fait apparaître des restes à réaliser de la section d'investissement pour la somme de 1 546 022,04 € ;

Après avoir entendu l'exposé de la présidente et en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité les conclusions suivantes :

- DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 :

- d'inscrire au compte R001 le déficit de la section d'investissement soit 186 904,53 €,
- de transférer à la section d'investissement la somme de 1 732 926,57 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement, ce qui permettra de financer les restes à réaliser,
- de reporter à nouveau l'excédent de fonctionnement, qui s'élève à 2 115 997,39 € au compte R002.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 23 JUIN 2017

Clayes

Caroline CAYEUX

Sénatrice

Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

